



Reims, le 25 mars 2021

Les représentant.e.s des organisations
syndicales (*liste in fine*)

à

Monsieur le Recteur
de l'Académie de Reims

Objet : Mesures de rentrée scolaire – septembre 2021.

Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims,

Suite à l'annonce de la suppression d'un poste administratif au CIO de Châlons et d'un demi-poste au CIO de Charleville-Mézières-Revin-Sedan, nous souhaiterions que vous reconsidériez vos décisions.

Depuis 2014, les CIO de l'académie ont été lourdement impactés par des suppressions de postes suite à de nombreuses fusions de services.

Notre académie comptait 15 CIO à la rentrée 2014 ; il n'en reste désormais que 9. Ces fusions se sont accompagnées régulièrement de nombreuses suppressions de postes et notamment de 10,5 postes administratifs, soit plus d'un tiers de l'effectif initial des personnels administratifs : 3 postes perdus pour le CIO de Reims, 3 postes pour celui de Charleville-Mézières-Revin-Sedan, 2 postes au CIO de Saint- Dizier-Vitry-le-François, 2 postes au CIO de Chaumont-Langres et 0,5 poste au CIO de Bar-sur-Aube-Troyes.

Monsieur le Recteur, les CIO de l'Académie ont déjà payé un lourd tribut à la restitution de postes administratifs.

Nos CIO ont besoin, pour rendre un service public de qualité, de personnels qualifiés. Les personnels administratifs, secrétaires et secrétaires documentalistes, y contribuent pleinement au bénéfice direct du public accueilli comme de celui des psychologues de l'éducation nationale. Les fusions effectives depuis plusieurs années dans notre académie ont déjà eu pour conséquence l'amointrissement des services publics de proximité principalement aux populations les plus en difficultés et les moins mobiles.

La qualité de l'accueil (charte Marianne) et du premier contact noué avec les jeunes et les familles sont essentiels pour que les CIO remplissent leurs missions qui sont une priorité nationale et apportent leur contribution à la persévérance scolaire pour les publics scolarisés accueillis, à la prévention du décrochage et au retour en formation pour les publics les plus fragiles, notamment dans le cadre de l'obligation de formation. Cette dimension humaine est d'autant plus importante dans le contexte de crise sanitaire inédit et fragilisant pour les jeunes et leurs familles.

Dans ce contexte, la continuité du service public joue un rôle primordial et essentiel. La suppression prévue des postes administratifs la met à mal au CIO de Châlons comme au CIO de Charleville-Mézières-Revin-Sedan.

Au CIO de Châlons, le poste concerné est actuellement occupé par un personnel titulaire cumulant 38 ans d'ancienneté dans le service, 22 ans dans le poste, et à 3 ans de la retraite, devra être pourvu en septembre 2022... date de départ en retraite de sa collègue.

Au CIO de Charleville-Mézières-Revin-Sedan, il y a une équipe administrative fragilisée qui a subi 2 fusions depuis 2015 ayant pour conséquence 4 suppressions de postes. Il résulte de cette situation un surcroît de travail constaté par tous les collègues et ce malgré la création d'un poste administratif à la rentrée 2020.

La reprise d'un demi-poste sur la dotation des personnels administratifs ajoutée à la disparition prochaine d'un poste de directrice pèseraient lourdement sur l'activité et la santé des collègues. La direction ne pourra par ailleurs assurer le travail de 2 personnes et devra incontestablement s'appuyer sur l'équipe administrative. Il est clair qu'un secteur aussi large et important regroupant 3 districts soit 40 établissements, ne peut se faire sans moyens supplémentaires adéquats en personnels administratifs. D'une part, un des agents administratifs est déchargé à hauteur de 80% pour une activité syndicale et une fonction de membre du CHSCT. Cette décharge n'a été compensée qu'à hauteur de 50%, soit une perte réelle pour le service de 30%. D'autre part, il y a 2 agents administratifs reconnus RQTH et cet ajout de travail risquerait de les impacter avec un risque possible d'absences qui pourrait se répercuter sur les autres personnels mais aussi sur la structure et au final sur le public accueilli. Quelle conséquence également sur l'équipe des PSYEN qui verrait leurs missions bousculées, ce qui entacherait fortement le service rendu aux jeunes mais également au public.

Enfin, en cas de confirmation de la mesure, la personne placée sur le demi-poste se partagerait, au mieux, avec un autre mi-temps, ce qui aurait incontestablement des conséquences sur le temps de présence, de travail et d'organisations des deux structures.

Au vu de l'impact de ces suppressions de postes sur le plan humain, sur la santé mais aussi sur celui de la continuité et de la qualité du service dû à nos jeunes et à nos usagers, nous espérons que vous accepterez de reconsidérer ces projets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le SNASUB-FSU,

Carole DEBAY

Ambre PERRIGUEY



Co-secrétaires Académiques

Pour A&I UNSA,

Mickaël ADAMKIEWICZ



Secrétaire Académique

Pour le Sgen-CFDT,

Julien DURUISSEAU



Secrétaire général